



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.011
portant sur

**L'attribution du marché public de mission d'assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la passation d'un contrat de mobilier urbain**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché en procédure adaptée est passé avec la société AGRIATE CONSEILS pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat de mobilier urbain pour un montant de 11 550.00 € HT soit 13 860.00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

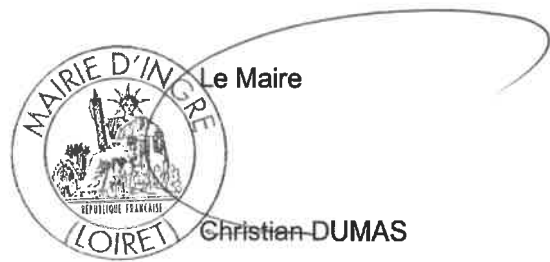
Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **20 JAN. 2021**

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **20 JAN. 2021**

Publié ou notifié-le : **20 JAN 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer**DC-21-011****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**> **AR reçu** <**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-01-20T11-04-30.00 (MI227884939)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210120-DC-21-011-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution du marché public de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat de mobilier urbain

Date de décision : 20/01/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.7. Dossier de passation de marché(s) signé(s) par l'exécutif ou son délégué auquel sont jointes les pièces de procédure :
- 1.1.7.2. qui est dispensé des obligations de publicité légale mais soumis à une obligation de transmission au contrôle de légalité.

Acte : DC.21.011 Attribution AMO Mobiliers urbains.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/01/21 à 11:04

Par **LE TUMELIN Sylvie**

Transmis

Date 20/01/21 à 11:04

Par **LE TUMELIN Sylvie**

Accusé de réception

Date 20/01/21 à 11:10